

## Déclaration de la FSU au CTPD du 9 juin

Nous pourrions reprendre aujourd'hui la déclaration que nous avons faite au CTPD du mois de mars tant il apparaît que la décision rectorale de retirer 14 postes à l'Orne rend la préparation de la carte scolaire difficile.

### Concernant cette carte scolaire,

- Pourriez-vous nous fournir une liste des effectifs des classes maternelles de l'Orne ? Vous nous l'avez promise pour contredire nos propos, nous avons préparé la nôtre.
- Qu'advient-il du poste G qui est devenu vacant suite à la CAPD mouvement de mai ?
- Nous vous demandons de créer les 5 ¼ de décharges des écoles et RPI à 5 classes non encore pourvues : Ségrie Fontaine, Berjou/Ste Honorine, La Chapelle Biche/St Pierre de Halouze, Nocé/ Colonart, Mâle/La Rouge.

Ces postes apparaissent dans une liste préparée par la DOSS comme devant être pourvus par des PE2, il serait regrettable que le protocole sur la direction d'école, que le SNUipp n'a pas signé, soit un prétexte pour arrêter les décharges de direction à 5 classes.

Concernant le protocole direction d'école, le SNUipp a décidé de ne pas le signer car s'il reconnaît une partie des demandes des écoles, pose des problèmes quant aux modalités de mises en place.

L'affectation des PE2 risque de remettre en cause la Formation continue des enseignants du premier degré déjà réduite à peau de chagrin.

D'autre part, le recrutement d'EVS apparaît comme un renforcement de la précarité dans les écoles, cela reste pour nous inacceptable. L'école a besoin d'emplois pérennes. D'autre part, leur recrutement pose un problème éthique à la profession. La circulaire interministérielle (Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale) du 3 avril 2006 prévoit que " *Les directeurs d'école se verront proposés par l'ANPE, d'ici la fin de l'année scolaire 2005-2006, des listes de candidats qu'ils pourront recevoir* ". Dans les départements les modalités retenues sont diverses, quelles seront celles retenues dans l'Orne ?

Enfin, ce protocole ne prévoit toujours aucune décharge pour les écoles de moins de 4 classes. Nous vous proposons d'inscrire sur la liste des écoles déchargées par des PE2 les écoles à 3 classes et demi comme celles du Pin la Garenne ou de Chartrage à Mortagne. Ceci serait la marque d'une réelle prise en compte de la difficulté des directeurs.

### Nous aurions aussi quelques questions diverses :

- Pourriez-vous nous faire connaître les crédits des **heures péri-éducatives** et leur répartition ? Certains collègues qui partent en classes vertes s'étonnent de ne plus rien recevoir.
- Concernant la **pré-rentree** nous réitérons notre demande que chaque équipe d'école puisse décider de l'organisation de ces deux journées.
- Quel est l'avancement des différents dossiers d'**équipes de réussite éducatives** initiées par le plan Borloo ? Quels dossiers ont déjà abouti à des actions ? Pourriez-vous avoir connaissance de la charte de confidentialité qui doit encadrer ces équipes de réussite éducatives ?
- Comment va s'organiser la mise en place des **PPRE** dans les écoles à la rentrée ? Quel est le suivi, quel est le temps dont disposeront les enseignants pour remplir cette nouvelle charge de travail ?
- Le décret du **socle commun** vient d'être présenté au Conseil Supérieur de l'éducation. La mise en œuvre de ce décret soulève de nombreuses questions : savez-vous comment vont s'articuler le socle et les programmes actuels de l'école primaire (rappel ici de l'accord de l'ensemble de la communauté éducative et de l'ambition que portent ces programmes pour les élèves) ? Quelle mise en cohérence des apprentissages entre l'école primaire et le collège ? Le Haut conseil de l'éducation propose de renforcer les horaires des fondamentaux : des changements sont-ils envisagés dès l'année prochaine ? Le Haut conseil suggère de parler de palier. Que deviennent alors les cycles ? Il semble que ces deux notions s'opposent. Des évaluations sont prévues fin 2006-2007, avez-vous des précisions sur la forme que prendront ces nouvelles évaluations ?